

MGR JOSEPH-OCTAVE PLESSIS (*)

(suite)

La victoire d'Aboukir

La *Gazette de Québec* tenait constamment ses lecteurs au courant des événements d'Europe. Elle transcrivait des journaux d'outremer le récit des victoires des soldats français commandés par un général encore jeune mais déjà grand par ses exploits : Bonaparte. Après s'être emparé de la Belgique, d'une partie de l'Allemagne et de la Lombardie, celui-ci se dirigeait vers l'Égypte, dans le but de couper la route des Indes aux Anglais. Un revers l'y attendait. Le 2 août 1798, l'amiral Nelson remportait la victoire d'Aboukir et détruisait presque en entier la flotte qui avait transporté l'armée française sur la terre des Pharaons. Ce ne fut qu'au milieu de décembre que l'on apprit à Québec cette victoire des Anglais. Sir Robert Prescott voulu la célébrer magnifiquement. Il chargea le procureur général de s'entendre avec l'évêque anglican et M. Plessis pour organiser un jour d'actions de grâces, qu'il fixa lui-même par une proclamation, au 10 janvier 1799. Il voulait frapper l'imagination du peuple et lui faire voir la puissance de l'Angleterre.³⁶ M. Plessis avertit immédiatement Mgr Denaut en lui demandant s'il ne serait pas à propos de publier une lettre pastorale à cette occasion.³⁷ Le 25 décembre il lui expédiait un projet de mandement qui « répond, disait-il, à l'enthousiasme du quartier général ». « Je ne sais, ajoutait-il, s'il vous conviendra. C'est néanmoins, celui qui sera imprimé jeudi et prôné dans toutes les paroisses de ce district, si le courrier qui descend n'en apporte un de Votre Grandeur. Car si l'on veut que la fête ait lieu à la Baie Saint-Paul, à l'Isle-Verte, etc., etc., il n'y a pas un moment à perdre. Que voulez-vous, Monseigneur? En votre absence on fait de son mieux, mais toujours moins bien que ne ferait le pré at lui-même. »

* Voir livraison de novembre 1939; pp. 193 à 214.

36. *Archives Publiques du Canada*, Papiers d'État, Série Q. t. 82, p. 55 et 64. Prescott à Portland, 8 janvier 1799.

37. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Évêques de Québec*, v. 3, p. 54. Lettre du 20 décembre 1798.

M. Plessis y dépeignait en termes véhéments les horreurs de la Révolution française, les efforts de l'Angleterre pour sauver la civilisation, le triomphe qui venait de couronner ses luttes. C'était un devoir pour les Canadiens de s'unir aux autres sujets de l'empire britannique pour « rendre au ciel de solennelles actions de grâces pour le succès des armes de Sa Majesté ». Il prescrivait donc que le 10 janvier prochain serait un jour d'actions de grâces et qu'une messe solennelle de la Sainte-Trinité, suivie du chant du *Te Deum* et du *Domine salvum fac regem*, serait célébrée en ce jour dans toutes les églises du diocèse. Il ajoutait : « MM. les curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette fête pour faire sentir fortement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de S. M. B., et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance. »³⁸

Mandement de Mgr P. Denaut

En terminant la lettre qui renfermait ce projet de mandement, M. Plessis disait à Mgr Denaut : « Voilà de quoi nous faire lever la chevelure par les démocrates de la ville et de la campagne. Néanmoins il faut aller en avant, soit par ce mandement, soit par un autre, car il serait dangereux qu'on se mît sur le ton de célébrer des fêtes sur une simple proclamation du gouverneur, sans l'ordonnance de l'évêque diocésain. D'un autre côté il serait dangereux de désobéir aux ordres de S. Ex. » Mgr Denaut estima qu'il ne fallait pas un aussi grand déploiement ; mettant de côté le projet de mandement de M. Plessis il en prépara un à la hâte où il ordonnait que le premier janvier l'on chanterait dans toutes les églises du diocèse, à l'issue de la messe solennelle un *Te Deum* avec les prières ordinaires pour le roi. Il ne voulait pas de messe spéciale. « C'est une chose qui ne s'est jamais faite, disait-il, et il ne voulait pas innover. »³⁹ Il écrivait au gouverneur qu'il était heureux de constater que dans toutes les paroisses on prierait pour la prospérité des armes du gracieux souverain de l'Angleterre et que c'était là un

38. *Archevêché de Québec*, Cartable : *Evêques de Québec*, v. 3, p. 56. *Projet de mandement touchant la fête d'actions de grâce pour la victoire d'Aboukir*. Inclus dans la lettre de M. Plessis à Mgr Denaut, 23 décembre 1798. Nous mettons ce document à l'appendice A.

devoir de reconnaissance. « Nous en sommes pénétrés monsieur, elle est gravée dans nos cœurs ! Nous le devons aux soins paternels du roi envers nous et à la protection que nous éprouvons tous les jours de son représentant dans cette province. »⁴⁰

M. Plessis fut fort embarrassé en recevant la copie du du mandement de Mgr Denaut et la lettre qui l'accompagnait. Le gouverneur voulait une fête spéciale avec sermon et tout était arrangé pour que la célébration du jour d'actions de grâces eût lieu le 10 janvier. « Nous voilà donc engagés, disait-il, de manière à ne pouvoir reculer sans encourir des reproches de déloyauté et d'inconséquence d'autant mieux fondés que le gouverneur en me prévenant sur le dessein qu'il avait conçu de faire célébrer une fête à cette occasion, a eu pour Votre Grandeur, dont j'ai l'honneur de tenir ici la place, une condescendance que n'a pas, en pareil cas, le roi qu'il représente. Car il publie tout uniment une proclamation qui indique un jeûne ou une fête, et il faut que tous les évêques du royaume, anglicans et catholiques, en passent par là sans autre compliment. »⁴¹

Dans la cruelle perplexité où il se trouvait, M. Plessis alla consulter les deux vicaires généraux, MM. Gravé et Desjardins. Ils décidèrent d'un commun accord que les copies du mandement de Mgr Denaut ne seraient pas remises au gouverneur, mais qu'on lui en substituerait un autre où serait conservé en entier l'avant-propos du mandement de Mgr Denaut « mieux conçu et mieux exprimé que tout ce que l'on pourrait dire en pareil cas ». Quant à la réglementation de la fête religieuse on suivrait ce que M. Plessis avait déterminé dans son projet, c'est-à-dire qu'il y aurait une messe solennelle le 10 janvier avec chant du *Te Deum*. C'est ce mandement ainsi refondu qui fut imprimé, remis au gouverneur et envoyé aux curés.⁴²

(39) *Archevêché de Québec, Cartable : Évêques de Québec*, v. 2, p. 143. Mgr Denaut à M. Plessis, 24 décembre 1798.

40. *Archevêché de Québec, Registre des lettres*, v. 4, p. 15. Mgr Pierre Denaut à Son Excellence Robert Prescott, gouv. 24 déc. 1798.

41. *Archevêché de Québec, Cartable : Évêques de Québec*, '358 p.v.. Lettre du 28 décembre 1798.

42. *Mandement prescrivant des actions de grâces après la victoire de l'amiral Nelson*. *Cartable : Évêques de Québec* : v. 2, p. 132 (22 décembre 1798) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, t. 2, p. 515.

Le 6 janvier 1799, M. Plessis en faisait la lecture à ses paroissiens de Notre-Dame : « Soumettez-vous, leur disait-il, aux ordres qu'il renferme et marquez à votre évêque votre respect et votre obéissance, comme à celui que Dieu a établi pour votre père spirituel et le premier pasteur de vos âmes. » Enfin le jeudi, 10 janvier, était célébrée dans toutes les églises paroissiales la messe solennelle d'actions de grâces.

Sermon de M. J.-O. Plessis

A la cathédrale, M. Plessis prononça le sermon en présence d'une grande foule. Il en profita pour développer les idées émises dans le projet de mandement que Mgr Denaut avait si largement amputé.

Il s'appliqua à comparer l'état présent de la France, de l'Angleterre et du Canada. La victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté, « 1° humilie et confond la France, disait-il; 2° elle relève la gloire de la Grande-Bretagne et couronne sa générosité; 3° elle assure le bonheur particulier de cette Province ». Il lui repugnait d'être « obligé d'appeler ennemi un peuple auquel cette colonie doit son origine; un peuple qui nous a été si longtemps uni par les liens du sang, de l'amitié, du commerce, du langage, de la religion; qui nous a donné des pères, des protecteurs, des gouverneurs, des pasteurs, des modèles achevés de toutes les vertus, des souverains chéris dont le gouvernement sage et modéré faisait nos délices et méritait notre affection et notre reconnaissance! Telle était, en effet, la France quand nous l'avons connue, chère à ses enfants, formidable à ses ennemis, attachée à sa religion, respectée par toutes les nations du monde... Mais quels changemens funestes n'a-t-elle pas éprouvés? Elle a été ravagée par une révolution rapide, conquérante, sanguinaire et sacrilège, à tel point qu'elle est devenue un objet d'horreur pour tous. Elle vient de recevoir le châtement qu'elle mérite. C'est l'Angleterre qui le lui a infligé, cette nation généreuse qui donne asile aux persécutés, qui s'arme pour abattre le règne de la Terreur, pour sauver la civilisation en danger. Il ne voudrait pas profaner la sainteté de la chaire par de basses adulations ou par des louanges intéressées, en rappelant à ses auditeurs la conduite généreuse de l'Angleterre depuis la Conquête, en la comparant avec les procédés arbitraires du

gouvernement d'avant la Conquête. Ils n'étaient plus accablés par les impôts, soumis aux corvées et aux réquisitions injustes du passé. « Avez-vous contribué le moins du monde aux frais de la guerre dispendieuse que la Grande-Bretagne soutient depuis près de six ans?... Vous en apercevez-vous, et ne peut-on pas dire qu'au plus fort de la guerre vous jouissez de tous les avantages de la paix? A qui, après Dieu, êtes-vous redevables de ces faveurs, mes frères, sinon à la vigilance paternelle d'un empire, qui, dans la paix comme dans la guerre a, j'ose le dire, vos intérêts plus à cœur que les siens propres? En toute matière je vois des marques de cette prédilection. » C'est ainsi que l'Angleterre a donné aux Canadiens son code criminel, « ce chef-d'œuvre de l'intelligence humaine » tandis qu'elle rétablissait leurs anciennes lois civiles françaises « plus adoptées à la nature des propriétés foncières du pays », elle leur a accordé une législation provinciale où ils sont représentés « dans une proportion infiniment plus grande que le peuple des Iles britanniques dans les Parlemens d'Irlande et d'Angleterre », enfin, elle leur a laissé la liberté de professer leur religion, de parler leur langue. « Elle est le grand boulevard sur lequel reposent toutes vos espérances, si elle triomphe, sa gloire sera votre salut et vous assurera la paix. Mais si elle succombe, c'en est fait de votre repos et de vos gouvernements. » Quel malheur, si, suivant les désirs de certains hommes sans caractère et sans principes, le pays aujourd'hui si prospère, retournait, par un fâcheux revers, à ses anciens maîtres. « Non, non mes frères. Ne craignons pas que Dieu nous abandonne si nous lui sommes fidèles. Ce qu'il vient de faire pour nous ne doit inspirer que des idées consolantes pour l'avenir. Il a terrassé nos ennemis perfides. Réjouissons-nous de ce glorieux événement. Tout ce qui affaiblit la France, tend à l'éloigner de nous. Tout ce qui l'en éloigne, assure nos vies, notre liberté, notre repos, nos propriétés, notre culte, notre bonheur. Rendons-en au Dieu des victoires d'immortelles actions de grâces. Prions de conserver longtemps le bienfaisant, l'auguste souverain qui nous gouverne, et de continuer de répandre sur le Canada ses plus abondantes bénédictions. »⁴³ « Ce

43. Le sermon de M. Plessis fut publié sous le titre suivant : « *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté Britannique, dans la Méditerranée, le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française,*

discours a été reçu avec applaudissement, note la *Gazette de Québec*. L'on espère que, repandu dans la Province, il y produira d'heureuses impressions. Il est actuellement sous presse. »⁴⁴

Le même jour, le lord évêque Mountain et le révérend Alexander Sparks, ministre de l'église presbytérienne, prêchaient aussi dans la chapelle du collège des Jésuites. Des copies de ces trois sermons ainsi que du mandement de Mgr Denaut furent envoyées au duc de Portland, en Angleterre, par le gouverneur.⁴⁵

M. Roux supérieur de S. Sulpice

M. Plessis avait projeté de se rendre à Montréal pour les fêtes de Noël et du premier de l'an. Il ne put quitter Québec qu'au milieu de janvier. Il passa quinze jours à Montréal, séjournant tour à tour chez Mgr Denaut, à Longueuil, et chez les messieurs de Saint-Sulpice. M. Roux nommé vice-supérieur de la communauté, lors de son arrivée en 1794, avait été élu supérieur en octobre 1798, pour remplacer M. Gabriel-Jean Brassier, décédé. Sir Robert Prescottt n'avait pas voulu reconnaître M. Roux en cette qualité, parce que, disait-il, il ne pouvait être considéré comme sujet canadien. Grâce à l'intervention de M. Plessis, le gouverneur se montra conciliant et permit à M. Roux de remplir ses fonctions de supérieur. Mgr Denaut, en le remerciant de cette faveur, lui disait de M. Roux : « Son mérite personnel, sa grande capacité, sa science profonde, son loyalisme assuré l'en rendaient vraiment digne. Vos attentions, vos bontés remarquables pour tout ce qui me regarde et mon clergé méritent ma reconnaissance. »⁴⁶

prononcé dans l'église cathédrale de Québec, le 10 janvier 1799. Par Messire J.-O. Plessis, curé de Québec, coadjuteur-élu et vicaire général du diocèse. Précédé du mandement de Mgr l'illustrissime et révérendissime P. évêque de Québec. A Québec.— Imprimé au profit des pauvres de la paroisse et se vend à l'imprimerie. La bibliothèque de la Législature possède un exemplaire de ce sermon, série *Chauveau, C.* vol. 2. Une réimpression en a été faite en 1905 par les éditeurs Dussault et Proulx, de Québec.

44. Numéro 1758, du jeudi, 17 janvier 1799.

45. *Archives Publiques du Canada* ; Papiers d'État, série Q. Tome 82, pp. 111, 115, 126, 141, 183, 211.

46. *Archevêché de Québec, Registre des lettres*, v. 4, p. 13. Lettre du 2 décembre 1798. La communauté de Saint-Sulpice comptait alors 22 prêtres dont six canadiens : MM. Jean-Baptiste Marchand, missionnaire à Détroit ; Michel Leclerc, missionnaire à Oka ; Borneuf, procureur du séminaire ; Louis-Amable Hubert, Jean-André Guillimin et Jean-Baptiste-

La Caisse ecclésiastique Saint-Michel

De retour à Québec au commencement de février, M. Plessis se remit au travail. Il songeait, depuis longtemps, à réaliser un projet que Mgr Hubert avait conçu dès l'année 1796, celui de fonder une caisse de secours pour les prêtres infirmes et devenus incapables de remplir leur ministère. Le projet de Mgr Hubert était vaste : il embrassait presque toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle.⁴⁷ Ce plan, évidemment trop étendu, fut remanié par Mgr Denaut. Le 27 octobre 1796, Mgr Hubert approuvait les changements faits par son coadjuteur, en disant, tout de même, qu'ils n'étaient pas de son goût.⁴⁸ Il aurait voulu que le premier article du plan proposé fut une dotation en faveur du coadjuteur. Mgr Denaut s'y opposa. Il écrivait à Mgr Hubert : « J'ai la plus grande répugnance à accepter un supplément que je ne tiendrais que de la libéralité sollicitée du clergé. En économisant, je puis vivre sans secours, et s'il m'en faut un je ne le veux que de votre main. Eh bien ! arrangeons-nous sans que personne s'en mêle. Vous avez, Monseigneur, 350 l(ouis) pour tout revenu, et vous êtes assez généreux pour m'en offrir une partie : tout ce qui vient de vous est trop honorable, et on ne doit pas le refuser. J'accepte donc 100 l(ouis) à condition que vous ne les livrez que quand je les demanderai. »⁴⁹

Du reste, comme il avait divergence entre les membres du clergé au sujet du taux de contribution à charger aux prêtres, et de la distribution des secours à accorder aux malades et infirmes les choses en restèrent là pour le moment. Au printemps de 1799, M. Plessis reprit les négociations. Il pria dix de ses confrères de se réunir chez son bon ami,

Charles Bédard. M. Michel-Candide LeSaulnier était curé de la paroisse et M. Jean-Baptiste Chicoineau, principal du Collège. Il ne restait plus qu'un seul français de l'ancien régime, M. Claude Poncin, arrivé au pays en 1750, lequel M. Plessis avait en grande vénération. A Longueuil, Mgr Denaut avait comme vicaire et secrétaire, M. Augustin Chaboillez, un prêtre séculier qui avait été ordonné en décembre 1796.

47. Mgr Hubert. Lettre circulaire à messieurs les archiprêtres au sujet de l'établissement d'une Caisse ecclésiastique (Québec), 12 janvier et 4 mai 1796). *Archevêché de Québec, Registre E.* f. 60 v. et 64 v. Publiée dans *Mandements, etc., etc., des Evêques*, t. 2, p. 489 et 490.

48. *Archevêché de Québec, Registre des lettres*, v. 2, p. 313. Mgr Hubert à Mgr Denaut, 27 octobre 1796.

49. *Archevêché de Québec, Cartable : Evêque de Québec*, T. 2. p. 100. Mgr Denaut à Mgr Hubert. (Longueuil, 10 décembre 1795).

M. François-Joseph Deguise, curé de Saint-Michel de Bellechasse, et leur exposa le projet qu'il avait conçu. Il s'agissait de simplifier celui d'abord tracé par Mgr Hubert en y retranchant toutes les œuvres qui, dans l'idée de celui-ci, devaient partager dans la distribution des fonds collectés et de n'en retenir qu'une seule : celle de l'assistance aux prêtres devenus infirmes au service du diocèse. Tous se rallièrent à son idée et le 5 juin 1799, la caisse ecclésiastique Saint-Michel était fondée.⁵⁰ M. Plessis en fut nommé président, M. Jean Rimbault, secrétaire, M. Deguise, trésorier. Ce ne fut qu'en 1876, lors de la formation de caisses distinctes dans les diocèses des Trois-Rivières et de Rimouski que fut changé le nom de Caisse Saint-Michel en celui de Caisse Saint-Joseph.

Au mois d'août, Mgr Denaut, qui avait continué la visite pastorale sur la rive sud du fleuve, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la Pointe-Lévis, séjourna à Québec, une semaine. Il en profita pour faire quelques changements ecclésiastiques. Il nomma vicaire à la cathédrale, M. Thomas Maguire qui remplaçait M. Charles-François Germain-Langlois. Celui-ci, après avoir été successivement curé de plusieurs paroisses du district de Montréal, entra chez les Jésuites, à Laval, en France, en 1815. Il était frère de M. Louis-Antoine Germain-Langlois entré chez les Trappistes du Kentucky, en 1806. M. Maguire, quoique vicaire, continua ses fonctions de

50. On lira avec intérêt une partie du procès-verbal de la première assemblée : « L'an mil sept cent quatre vingt dix neuf, le mercredi cinq juin, à une assemblée convoquée au presbytère de Saint-Michel, district de Québec, se sont trouvés présents : Messieurs Plessis, curé de Québec, Vézina, curé de Saint-Vallier, Roy, curé de Saint-Charles, DeGuise, curé de Saint-Michel, Alinotte, curé de Saint-Gervais, Paquet, curé de Saint-Ambroise, Perras, curé de Saint-Jean Port Joly, Leclerc, curé de Saint-Henri de Lauzon, Amiot, curé de Saint-André, Rimbault, curé de L'Ange-Gardien, et Messieurs Griault, curé du Cap-Saint-Ignace, et Genest, curé de l'Isle-Verte, représentés par les dits sieurs de Guise et Amiot, porteurs de leurs représentations écrites : lesquels, tous au nombre de douze, voulant consacrer à une œuvre solide et durable une partie de leurs revenus ecclésiastiques, sont convenus de former entre eux une association, dont l'établissement datera de ce jour, et qui sera nommée la Société ecclésiastique de Saint-Michel, dont le premier et principal objet sera de se secourir mutuellement les uns les autres en cas d'infirmité, maladie, vieillesse ou invalidité, sans néanmoins exclure tout autre objet que les dits associés pourront trouver bon d'adopter par la suite, quand ce premier sera suffisamment rempli : à cette fin il a été réglé que chacun des membres de la société paierait, le premier juillet de chaque année (celle-ci comprise) au trésorier qui sera établi ci-après, la cinquième partie (2%) de tous ses revenus ecclésiastiques évalués en argent... » Mgr H. TÊTU : *Précis historique de la Caisse ecclésiastique Saint-Michel. Mandements, etc., etc., des Evêques de Québec*, v. 1er, Nouvelle série (1889), p. 526.

secrétaire du diocèse. Il commençait une carrière qui devait être fructueuse pour l'Église de Québec.

Départ du Général Prescott

Le désaccord existant entre Prescott et ses ministres avait pris une telle acuité que le duc de Portland pria le gouverneur de retourner en Angleterre pour rendre compte de sa conduite. Il quitta Québec le 27 juillet 1799, emportant, malgré ce qu'en dit l'historien Garneau, l'estime de la population.⁵¹ Mgr Denaut et M. Plessis perdaient en lui un bon ami et un protecteur. Son successeur, Robert Shore Milnes, nommé lieutenant-gouverneur (Sir Robert Prescott conserva le titre et les émoluments de gouverneur jusqu'en août 1807), était débarqué à Québec, le 13 juin 1799. Herman-Witsius Ryland, qui revenait avec lui en qualité de secrétaire privé, reprit aussi sa fonction de greffier du Conseil Exécutif. Le siècle s'achevait en Europe dans de terribles bouleversements ; au Canada, il se terminait dans la paix. Aucun nuage n'assombrissait l'horizon. L'habitant canadien, loin de la scène politique, vivait dans la tranquillité à l'ombre du clocher paroissial, remerciant la Providence de lui avoir épargné les horreurs de la Révolution, se confiant aux chefs religieux qui le dirigeaient avec tant de zèle et lui témoignaient une affection si profonde.

Appendice

« Pierre Denaut, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St Siège Apostolique Ev. de Québec &c., &c., Au clergé, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles de notre diocèse, Sal. & Bénédiction.

Depuis le commencement de notre Epat, N. T. C. F., Nous avons désiré qu'il se présentât une occasion de vous faire connoître les sentimens de respect, de fidélité et de reconnaissance dont nous faisons profession, et dont vous devez être pénétrés vous-mêmes envers le gouvernement de S. M. B. En voici une bien précieuse et bien frappante puisque nous avons la consolation de vous annoncer que les forces navales de S. M. viennent de remporter sur ses ennemis et sur ceux du genre humain une des plus mémorables & des plus glorieuses victoires dont on trouve des exemples dans les annales du monde ancien & moderne.

51. *Histoire du Canada*, 5ème édition. Librairie Félix Arcand, Paris, Tome II, p. 452.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., que ce même peuple François dont nous tirons notre origine et qui fut autrefois si recommandable à l'Univers et à nous en particulier par son attachement pour sa religion et par son respect pour ses Souverains, perverti depuis quelques années avec une rapidité étonnante, séduit par l'impiété et le libertinage, est devenu l'ennemi de la justice et du bon ordre, s'est livré aux horreurs scandaleuses d'une révolution aussi fatale dans ses conséquences que criminelle dans ses principes ; qu'il a chassé de ses foyers ceux de ses citoyens qui vouloient défendre le trône chancelant du Monarque et les autels du Dieu vivant ; que les pasteurs des âmes poursuivis avec une fureur inconcevable ont été contraints ou de périr misérablement par le fer des meurtriers, ou de chercher loin de leurs troupeaux une retraite où ils fussent à l'abri du tourbillon qui les dispersoit ; que non contents d'avoir trempé leurs mains sacrilèges dans le sang des prêtres de J. C. les révolutionnaires ont détroné, emprisonné, conduit à l'échafaud et décapité un des plus dignes Rois qui ait peut-être jamais porté la couronne de France. Sa mort arrivée au commencement de 1793 a été comme le signal des plus noires atrocités, couvertes du nom imposant de patriotisme & de régénération. On ne peut rappeler sans horreur les excès de toute espèce auxquels se sont livrées les armées Françaises en Suisse, en Souabe, en Italie, où ses Chefs n'ont pas même épargné N. S. P. le Pape obligé dans son extrême vieillesse d'errer de ville en ville en attendant qu'il plaise à Dieu de l'appeler à lui & de récompenser par la couronne de gloire une vie pleine de vertus, de travaux et de mérites.

Ce n'est là, N. T. C. F., qu'une légère partie des désordres auxquels s'est portée la France depuis le commencement de son odieuse révolution. Quel bonheur pour nous que la Providence nous en ait détachés avant qu'elle s'abandonnât à ce déplorable aveuglement, et nous ait soumis, par une bonté que nous ne méritons pas et que nous ne pouvons assez reconnaître, au Gouvernement libéral et bienfaisant de Sa Tr. Fr. M. le Roi de la Grande Bretagne.

Ce généreux Empire a senti dès le commencement de la Révolution Française les suites funestes que pouvoient avoir les principes d'Anarchie et de liberté mal entendue qui en faisoient la base, s'ils étoient répandus impunément dans les Etats voisins. Les vigilans Ministres de S. M. n'ont donc rien négligé pour prévenir la séduction de l'intérieur et repousser les attaques du dehors. En recevant avec bonté, et en comblant de bienfaits et de largesses les victimes de la Révolution, ils se sont engagés contre les révolutionnaires dans une guerre également honorable dans ses motifs et glorieuse dans ses succès. Elle dure depuis près de six ans, et le gouvernement n'a rien épargné pour la soutenir. Armées sur le continent, flottes redoutables sur la mer, envoi d'argent aux puissances alliées, impositions nouvelles sur tout le Royaume, contributions volontaires des particuliers, promotions encourageantes dans l'armée et dans la Marine, tout a été mis en œuvre pour cette noble fin. Abandonnée de ses Alliés, l'Angleterre

depuis deux ans a soutenu seule tout le poids de la guerre contre la France, la Hollande et l'Espagne. Trois victoires navales remportées successivement sur ces trois puissances semblent avoir préparé celle que l'intrépide Chevalier Horatio Nelson, avec une escadre inférieure, vient d'obtenir à l'embouchure du Nil sur la flotte Française dans les Iers jours du mois d'aout dernier. 9 vaisseaux de guerre pris, 1 coulé à fond, 3 réduits en cendre, nombre de transports poussés sur la côte et perdus, voilà le mémorable événement qui vient de couronner les forces navales de S. M. B.

Les cœurs de tous les bons sujets de cette Province ont été remplis de consolation à cette heureuse nouvelle ; la joie a éclaté sur tous les visages. La Capitale a déjà manifesté la sienne par deux illuminations brillantes. Mais des Chrétiens, N. T. C. F., n'ont-ils pas quelque chose de plus à faire ? Pouvons-nous méconnoître dans ce succès la main toute-puissante du Dieu des armées, qui en abaissant l'orgueil de nos ennemis, bénit les armes de notre Souverain, et nous assure à nous mêmes la continuation de cette paix et de cette tranquillité dont nous avons joui dans le plus fort d'une guerre qui a mis en feu presque toute l'Europe ?

Il est donc de notre devoir de rendre au ciel de solennelles actions de grâces pour le succès des armes de S. M. et de lui demander qu'il continue de les protéger pour la gloire du Souverain et le bonheur de ses sujets. C'est à quoi nous invite puissamment la Proclamation émanée le 22 de ce mois de S. E. le Général Prescott, gouverneur en chef de cette province.

A ces causes, le St Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, réglons & ordonnons ce qui suit : 1., le 10e jour de janvier prochain sera consacré d'une manière particulière à remercier Dieu de la victoire remportée sur la flotte Française de la Méditerranée les 1, 2 & 3 du mois d'aout dernier par les forces navales de S. M. sous les ordres du Contre-Amiral Horatio Nelson.

2. Il sera célébré le dit jour en actions de grâces dans toutes les églises de ce diocèse une Messe solennelle de la Ste Trinité, à l'issue de laquelle on chantera le *Te Deum* avec le *Domine salvum fac regem*, et l'oraison pour le Roi. 3. Les autels seront parés ce jour-là comme aux plus grandes solennités, et le jour précédent la fête sera annoncée par le son des cloches. 4. MM. les curés ne manqueront pas de prendre occasion de cette fête pour faire sentir fortement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de S. M. B. et les exhorter tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité et reconnaissance. 5. Jusqu'au commencement du carême on ajoutera à la messe de chaque jour, autant que les Rubriques pourront le permettre pour les plus pressans besoins de l'Eglise l'oraison *Ecclesiae tuæ* lorsqu'elle ne sera pas d'ailleurs prescrite ou indiquée dans le Missel.

Sera le présent mandement lu dans l'assemblée capitulaire de toutes les Communautés Religieuses et publié au prône de toutes les paroisses du diocèse le jour de l'Epiphanie.

Donné sous la signature de notre Vicaire Général, le sceau du diocèse et le contre seing de notre Secrétaire, à Québec, le vingt-quatre décembre mil sept cent quatre vingt dix-huit.

Ivanhoë CARON, ptre.

NOËL " COULEUR LOCALE ".

L'arbre de Noël est un produit du pays. Mais les décorations sont . . . du Japon. Pourquoi ?

La revue LA FORÊT (déc. 1939, p. 7) suggère qu'on emploie, pour décorer l'arbre de Noël, des lichens du Nord, la mousse du renne, *iladonia reugiferina*.

La Norvège en fait grand usage ; les États-Unis aussi. Et nous, Canadiens ?